

Charte AVF - Régionales 2021

8

PROPOSITIONS DE L'AVF
POUR VÉGÉTALISER NOTRE
MODÈLE AGROALIMENTAIRE

ET EN RENFORCER LA
RÉSILIENCE



Végépolitique

Préambule

À l'heure de la crise sanitaire et écologique, il devient plus urgent que jamais d'adapter nos territoires aux défis écologiques, économiques et sociaux du 21^e siècle :

- Alors que nos sociétés occidentales actuelles sont basées sur une présomption d'abondance des ressources naturelles dont nous pourrions faire usage éternellement, les limites de ce modèle apparaissent de plus en plus clairement.
- Aujourd'hui en France, un agriculteur se suicide tous les deux jours, asphyxié par la spirale de l'endettement massif auquel il fait face.
- Par ailleurs, la hausse globale des températures et les sécheresses qui se répètent chaque été pointent la nécessité d'adapter notre agriculture pour faire face aux conséquences du changement climatique.

De grandes questions se posent à nous : comment répondre à l'explosion de la précarité alimentaire, à l'endettement massif des agriculteurs et aux inégalités de santé liées à l'alimentation ? Comment garantir la sécurité alimentaire et sanitaire de tou·te·s les Français·e·s alors même que notre capacité à nous nourrir dépend de l'importation d'aliments produits à l'autre bout de la planète ? Comment faire face à l'effondrement de la biodiversité et à la dégradation de nos écosystèmes ? Ces interrogations essentielles ont le mérite de pointer la réelle **vulnérabilité** de notre pays face à ces menaces globales. Elles nous rappellent la nécessité de renforcer, dès maintenant et partout où cela est possible, notre **résilience**, dans les champs politique, social et économique. L'alimentation et l'agriculture sont les deux faces d'un même levier incontournable pour agir en ce sens.

Qu'est-ce que la résilience alimentaire ?

La résilience correspond à la capacité d'un système à absorber un choc (économique, écologique, politique) et à se réorganiser tout en conservant essentiellement les mêmes fonctions¹. Appliquée à une société humaine, la résilience peut s'entendre comme l'aptitude à retrouver un fonctionnement permettant d'assurer les besoins essentiels de la population, après avoir été soumise à un choc².

Dans toute politique de résilience, la question de l'alimentation, sous ses multiples angles, est centrale. Par exemple, en cas de choc, la majorité des villes n'est autonome dans ses approvisionnements que pendant 1 à 3 jours. Production de nourriture, transformation, conservation et distribution des aliments ; tous ces aspects sont à prendre en compte lors de la conception d'une politique agricole et alimentaire, afin de renforcer l'autonomie d'un territoire. En effet, notre capacité à faire face aux chocs évoqués dépendra avant tout de notre capacité à garantir à tou-te-s un accès durable à une alimentation de qualité.

Pour renforcer notre autonomie alimentaire, un des enjeux à prendre en compte est la **diversification** des cultures : aujourd'hui, nos territoires agricoles reposent trop souvent sur un secteur particulier (monocultures, élevage spécialisé), ce qui limite drastiquement leur capacité à assurer la sécurité alimentaire de la population locale et rend plus vulnérables les agriculteurs en cas d'aléas climatiques ou économiques.

De plus, d'un point de vue économique, le développement des protéines végétales est incontournable pour retrouver une plus grande **souveraineté alimentaire** : la relocalisation de la production de nos régions ne peut en effet se faire qu'en lien avec une réduction de l'élevage, puisqu'il n'y a pas, à l'échelle française, suffisamment de terres disponibles pour cultiver toute l'alimentation animale, qui est en majorité importée, et maintenir ainsi les niveaux actuels de consommation de viande et de lait. La **reterritorialisation de notre agriculture, le lien et le soutien aux agriculteurs** vont donc de pair avec une transition de l'agriculture, et donc des habitudes alimentaires, vers davantage de végétal.

Fort heureusement, il est possible d'agir pour la résilience alimentaire en actionnant de nombreux leviers déjà existants. Les **collectivités locales**, et notamment la **région**, ont une formidable marge de manœuvre en la matière puisqu'elles disposent, depuis les réformes récentes de décentralisation, de puissants outils mais aussi de financements permettant d'accélérer la transition vers des modèles agroalimentaires adaptés à de tels risques. Par ailleurs, la **végétalisation** de l'agriculture locale et, par son biais, de l'alimentation, apparaît comme un pilier essentiel de cette transition : meilleure pour la santé, économique, plus écologique et répondant à une attente sociétale forte concernant la condition animale, elle constitue un élément incontournable des pratiques agroécologiques.

La valorisation de l'agriculture végétale³ permettrait également de répondre à un fort enjeu de diversification alimentaire en remettant à l'honneur les **légumineuses** (lentilles, pois chiches, haricots secs...) : sources de fibres et de fer,

pauvres en matière grasse, elles sont reconnues par la communauté scientifique comme une excellente alternative aux protéines animales. Elles ont aussi des atouts agronomiques non négligeables : réduction de l'utilisation d'engrais, diversification des cultures, fixation de l'azote atmosphérique...⁴. La réintroduction des légumineuses dans nos cultures, et a fortiori dans nos assiettes, via un soutien public aux filières agricoles végétales, doit donc être envisagée comme un axe central des politiques de transition alimentaire portées par les territoires.

Produire et manger plus végétal pour rendre nos territoires résilients

Manger plus végétal, un enjeu de santé

L'alimentation joue un rôle primordial pour notre santé et notre bien-être. C'est d'ailleurs le rôle des pouvoirs publics que de veiller à ce que la population, et notamment les plus jeunes d'entre nous, ait accès à des aliments de haute qualité nutritionnelle, en accord avec les données scientifiques les plus récentes. Or, celles-ci ne cessent de pointer du doigt qu'il est urgent de végétaliser nos repas : l'OMS souligne les nombreux risques associés à la consommation de viande rouge et de viande transformée⁵, tandis que le rapport 2015 du Dietary Guideline Committee américain fait du régime végétarien l'un des régimes de référence pour se maintenir en bonne santé⁶. De même, l'ANSES a actualisé en 2017 ses recommandations nutritionnelles et préconise à présent de renforcer la consommation de fruits, légumes et légumineuses tout en limitant la viande et le poisson⁷. En encourageant une population à végétaliser son alimentation, on réduit donc considérablement les risques de développer des maladies telles que le diabète ou les maladies cardio-vasculaires et on améliore par là même la santé publique des citoyens.

Produire plus végétal, un enjeu écologique

Les chiffres démontrent par ailleurs que la végétalisation de notre alimentation est un des outils les plus efficaces pour lutter contre la crise écologique. En effet, au niveau mondial, l'élevage est responsable à lui seul de **18 % de nos émissions de gaz à effet de serre**⁸, soit plus que le secteur des transports. Les bovins sont les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre et leur élevage est responsable de l'utilisation de **80 % de l'espace agricole**⁹ et de **36 % de la consommation d'eau** en France¹⁰.

Mais les autres viandes comme le porc et le poulet posent d'autres problèmes environnementaux : leur élevage est à l'origine de plus d' **1/3 de la pollution de l'eau** par les pesticides, l'azote et le phosphore¹¹. L'élevage intensif est aussi le principal responsable de la **déforestation** : ainsi, 91% de la surface détruite en forêt amazonienne aujourd'hui l'est pour libérer l'espace nécessaire au pâturage et à la production de soja destiné à nourrir le bétail¹².

Les incendies qui ne cessent de ravager l'Amazonie, au Brésil, en sont la preuve : il faut mettre un terme à la déforestation. Cette forêt est en effet une réserve unique de biodiversité, elle sert de régulatrice naturelle du climat en ce qu'elle limite les épisodes de sécheresse en Amérique du Sud et absorbe 14 % du CO₂ mondial.



Pour lutter concrètement contre la destruction de la biodiversité et le dérèglement climatique, il est donc nécessaire de réduire notre consommation de produits animaux. Un **soutien public d'envergure à l'agriculture végétale** sur le territoire français permettrait de répondre à cette nécessité tout en assurant la sécurité alimentaire de la population. Cette mesure correspond d'ailleurs aux recommandations de la **Convention Citoyenne sur le Climat**, qui propose de réduire de 20 % la consommation de viande et de produits laitiers et d'atteindre 100 % d'autonomie en protéines végétales en France d'ici 2030.

Pour la préservation de la biodiversité et de notre santé, développons les filières agricoles végétales !

Une question de justice sociale

Manger plus végétal est un **enjeu de justice et d'égalité au sein du territoire français** : contrairement aux idées reçues, plusieurs études démontrent que les foyers les plus aisés consomment moins de produits carnés et plus de fruits et légumes que les foyers les plus défavorisés¹³. Cela est dû notamment aux recherches récentes évoquées ci-dessus et qui prouvent la nocivité, pour la santé, d'une consommation trop élevée de viande rouge. Ainsi, les ménages les plus aisés auront davantage de facilités pour modifier leurs habitudes alimentaires et s'orienter vers une alimentation plus saine, et plus écologique, et donc plus végétale¹⁴. Par ailleurs, de nombreux enfants ne mangent déjà pas de viande pour des raisons de goût, des raisons philosophiques, des raisons confessionnelles, et se voient donc de fait démunis, en particulier dans les cantines, pour avoir un repas équilibré. Pour corriger les inégalités qui subsistent en matière d'alimentation entre les différents milieux sociaux, les pouvoirs publics territoriaux ont donc intérêt à agir pour que la part de protéines végétales consommées par les foyers les plus modestes ainsi que dans la restauration collective augmente, via divers outils que nous vous présenterons ci-après.

La végétalisation de notre modèle agroalimentaire est aussi un acte de **solidarité** pour assurer la sécurité alimentaire dans d'autres pays. Manger plus végétal, c'est se montrer solidaire avec les **pays du Sud**. Les terres agricoles des pays riches étant insuffisantes pour y produire la nourriture consommée par les animaux d'élevage, les pays du Nord importent en très grande quantité des aliments produits dans les pays du Sud, qui empiètent sur leurs surfaces agricoles et compromettent leur possibilité de souveraineté alimentaire. Dans les pays du Sud, la culture d'aliments pour le bétail profite à de très gros propriétaires terriens, tandis que les petits paysans sont les victimes du modèle productiviste, par exemple en Amérique du Sud, où la culture du soja est un désastre écologique et social¹⁵.

Des évolutions sociétales

Enfin, la végétalisation de l'agriculture et de l'alimentation est un levier central pour répondre à des attentes citoyennes de plus en plus fortes sur la **condition animale**. Nous avons toutes et tous pu le constater cette année : les revendications en faveur des animaux prennent de l'ampleur, comme en témoignent par exemple l'initiative pour un Référendum pour les Animaux ou les mesures gouvernementales pour le bien-être animal.

En promouvant une alimentation moins carnée et en expérimentant des alternatives à une forme d'agriculture ayant un impact négatif sur la biodiversité, les collectivités ont là aussi un rôle à jouer en faveur d'êtres vivants non humains.

Par conséquent, la **volonté politique des élus territoriaux** est absolument nécessaire pour bâtir des systèmes alimentaires résilients et justes d'un point de vue agronomique, économique, social et politique. Retrouvez ci-après les propositions de l'AVF pour une transition agroalimentaire durable ainsi que notre charte à remplir. Ces propositions sont issues de nombreux partages de connaissances et d'expériences avec d'autres ONG écologistes comme le **Réseau Action Climat, Greenpeace et Les Greniers d'Abondance**. Comme indiqué entre parenthèses lorsque c'est le cas, certaines de ces propositions sont également soutenues par ces ONG, reflétant une attente citoyenne forte en matière de transition agroécologique.

8

PROPOSITIONS DE L'AVF POUR VÉGÉTALISER NOTRE MODÈLE AGROALIMENTAIRE

Charte AVF - Régionales 2021

adressée aux candidat·e·s pour les élections régionales de 2021, pour renforcer la résilience alimentaire des territoires.



1

Structurer les filières agricoles végétales par le soutien à la diversification des cultures et notamment aux légumineuses.

(Mesure également soutenue par le Réseau Action Climat)

Pour développer sa résilience alimentaire, la Région doit lancer un programme d'investissement ambitieux pour la structuration d'une filière de protéines végétales locales.

Dans ce cadre, le développement de la filière des **légumineuses** est à privilégier. Ce soutien peut passer notamment par une aide à la diversification des cultures, à la recherche et au développement dans le domaine de l'agriculture végétale (semences, fertilisation, résistance, etc.), par des investissements dans les machines nécessaires à la récolte et au tri, etc.).

Attention cependant à éviter les écueils : les régions ne devraient pas soutenir les industries alimentaires axées sur une trop forte transformation des produits ou encore les filières tournées vers l'exportation. Au contraire, les soutiens doivent aller aux filières de qualité, ancrées sur le territoire, prioritairement biologiques, à l'accompagnement de l'évolution de la demande, à la structuration des filières à l'échelle de la région (débouchés pour les filières, circuits courts, marchés publics, notamment restauration collective, etc.).

2

Favoriser l'augmentation de la population agricole par une aide à l'installation dans les filières végétales des jeunes agriculteurs.

(Mesure en partie issue du guide pour la résilience alimentaire réalisé par Les Greniers d'Abondance)

Sans agriculteurs, impossible de viser l'autonomie alimentaire sur un territoire. Le nombre d'actifs agricoles connaît actuellement une chute drastique inquiétante : entre 1950 et 2020, la population agricole a été divisée par 10, passant d'un actif sur trois à un actif sur trente¹⁶.

Le nombre d'installations agricoles doit devenir supérieur au nombre de départs sur le territoire. Les exploitations cédées doivent chaque fois que possible être transmises à un ou plusieurs repreneurs. La profession doit également être attractive pour les salariés non exploitants et pour les personnes dont le travail agricole se combine à d'autres activités professionnelles. Elle doit aussi faire plus de place aux collectifs d'agriculteurs engagés dans des démarches vertueuses. Cela nécessite la mise au point d'une politique globale sur laquelle s'accordent pouvoirs publics et acteurs de la gestion foncière et de l'installation.

Cette politique passe notamment par une aide publique, technique et financière (entre autres via les fonds européens), à l'installation dans les filières végétales des jeunes ou nouveaux agriculteurs, qui correspondent aux filières les plus écologiques. Un diagnostic de la population agricole et de l'accès au foncier devra être conduit en lien avec les organismes fonciers et les agriculteurs afin de déterminer les projets qui devront être soutenus en priorité.

3

Lutter contre l'artificialisation des sols au profit de pratiques agro-écologiques et végétales.

(Mesure également soutenue par le Réseau Action Climat et issue en partie du guide sur la résilience alimentaire des Greniers d'Abondance)

L'urbanisation massive et l'artificialisation des sols sont deux défis majeurs pour la résilience de notre société. En effet, l'accaparement des terres agricoles pour construire des villes menace la biodiversité et notre souveraineté alimentaire, d'autant plus que ce sont souvent les terres les plus riches en nutriments qui sont artificialisées. Or, la tendance est à la hausse : selon la Cour des Comptes¹⁷, la France perd l'équivalent d'un département de terres agricoles tous les 10 ans !

Via son schéma régional climat-énergie (SRADDET), la Région doit soutenir un aménagement durable de son territoire par une limitation drastique de l'expansion urbaine. Cette politique découle de la nécessité, pour assurer la résilience alimentaire, de **réserver une partie des terres à l'agroécologie et aux pratiques agricoles végétales**. Pour ce faire, l'accès au foncier pourra être conditionné à des critères de diversification des exploitations au profit de cultures végétales. Il pourra également être facilité pour les agriculteurs portant des projets compatibles avec l'objectif de résilience de la Région : agroécologie, filières végétales, agriculture biologique, introduction de légumineuses dans les rotations, etc. La Région, en cohérence avec le Département, peut en effet agir pour la résilience agricole via l'outil du foncier, par la mise en réserve des terres, par l'acquisition de foncier en propre, ou encore par la création d'espaces-tests visant à faciliter l'installation de porteurs de projets non issus du monde agricole.

4

Soutenir l'agriculture végétale et la transition alimentaire par la commande publique, via la restauration collective.

Via la commande publique, la Région peut travailler avec les gestionnaires pour proposer une alimentation durable dans sa restauration collective publique (dont les lycées en particulier), en y instaurant **2 menus végétariens pour tous par semaine et une option végétarienne quotidienne d'ici 2024**, ainsi que **50% de produits bio**. Ces menus devront être équilibrés, sains et contenir pour cela une part importante de légumineuses. La Région peut également effectuer une **évaluation environnementale** (notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre) des menus pour viser une **réduction de 50% des émissions** des gaz à effet de serre à la fin du mandat. Afin de faciliter la végétalisation de l'alimentation, la Région pourra organiser des temps d'échanges et de mises en relation entre les différents acteurs impliqués (gestionnaires, élus, usagers, professionnels) dans le but d'encourager leur coopération et de fixer des objectifs communs. Ces différents outils sont essentiels pour conduire une transition alimentaire durable et juste à l'échelle du territoire.

5

Faire un état des lieux des financements régionaux pouvant être réorientés pour encourager la diversification et reconversion des éleveurs vers des filières végétales.

L'élevage industriel, dont provient la majorité des produits animaux servis dans la restauration scolaire, a des conséquences écologiques, sanitaires et éthiques désastreuses.

Il repose sur des méthodes agricoles destructrices de l'environnement pour nourrir des animaux traités dans des conditions indignes. Pour en finir avec ces pratiques d'un autre âge, les subventions jusque-là destinées à l'élevage industriel sans condition devront, partout où c'est possible, permettre la reconversion ou à la diversification des éleveurs vers une agriculture plus végétale. Cela peut se faire notamment en étudiant la réorientation des fonds européens gérés par la Région, comme le FSE et le FEADER, lequel découle directement de la Politique Agricole Commune (PAC).

Par ailleurs, afin de garantir un réel accompagnement aux éleveurs, **de nouvelles aides et des contrats de transition** seront mis en place pour faciliter la diversification des cultures et/ou leur reconversion vers les filières végétales. Sous l'impulsion de la Commission européenne et du nouveau "Pacte Vert", celle-ci entend favoriser une agriculture plus durable, et donc plus végétale. Puisqu'elle gère cette partie du budget européen et y ajoute des aides financières ou en nature destinées à l'agriculture, la Région a un rôle déterminant à jouer dans cette transition : afin de faire de la Région le fer de lance de la transition agroécologique, ses ambitions écologiques et sociales seront donc revues à la hausse.

6

Développer une offre de formation professionnelle permettant une montée en compétences dans la cuisine végétale, l'agroécologie et l'agriculture végétale.

Les lois récentes de décentralisation (lois MAPTAM et NOTRe, loi sur la Formation professionnelle de 2014) confient aux régions des compétences importantes en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle. Dans ces deux domaines, elles planifient conjointement avec l'État des stratégies régionales, et coordonnent leurs actions sur les territoires.

Dans l'objectif de construire des régions résilientes, et étant donné le manque de formations adaptées à la transition agroécologique, les pouvoirs publics devraient **formuler des objectifs clairs** en la matière dans le CPRDFOP, et **inclure des dispositions valorisant les pratiques agroécologiques en maraîchage et la fertilisation végétale dans le cahier des charges** relatif aux formations agricoles professionnelles et aux cursus universitaires liés à l'agriculture (en incluant dans le tronc commun des connaissances liées à la diversification et complémentarité des cultures, à la lutte intégrée, à la fertilisation végétale, à l'agroforesterie, aux infrastructures agroécologiques, etc.). Ainsi, les **subventions** accordées aux formations professionnelles devraient être orientées en priorité vers une valorisation de ces pratiques agricoles vertueuses.

De même, dans le cahier des charges relatif aux formations professionnelles hôtelières dispensées dans les CFA, la Région devrait **inclure des dispositions permettant de proposer aux apprentis cuisiniers une formation complémentaire en cuisine végétale** .

Alors que plus d'un tiers des Français se déclarent flexitariens, et que de plus en plus de restaurants répondent à cette demande croissante en végétalisant leur carte, ces dispositions sont essentielles pour favoriser l'insertion professionnelle, à court et long terme, des apprentis cuisiniers.

7

Soutenir la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) via les fonds européens, et les conditionner à des critères environnementaux et sociaux incluant la végétalisation du secteur agricole.

(Mesure soutenue en partie par le Réseau Action Climat)

Les **Projets Alimentaires Territoriaux** (PAT) sont des projets multiacteurs qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en favorisant les circuits courts, la restauration collective durable ou encore l'installation d'agriculteurs. Ces projets peuvent notamment inclure des épiceries solidaires durables, des jardins solidaires, des AMAP, un programme engagé avec les acteurs du social et de la santé, etc. Ils peuvent s'inscrire dans la logique de résilience soutenue par l'AVF si la Région soutient leur mise en place par des aides conditionnées à des critères de végétalisation du secteur agricole. Les Régions peuvent mobiliser des agriculteurs, des organismes de recherche, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des entreprises de distribution, de transformation alimentaire et de collecte des déchets organiques pour expérimenter une agriculture végétale et **construire ces projets dans une dynamique collective, écologique et démocratique, ayant notamment la restauration collective comme débouchés**. Les fonds européens (FSE, FEDER, FEADER) et ceux du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en sont des sources de financement possibles.

8

Accompagner un développement ambitieux des plateformes de compostage ainsi que des filières de vente de compost pour les terres agricoles.

Le compostage a de nombreux avantages :

- avantages **écologiques** d'abord : il permet de réduire les déchets ménagers, de réduire l'utilisation d'intrants chimiques polluant les sols et d'encourager la mise en place de techniques de fertilisation uniquement végétale.
- avantages **économiques** ensuite, puisque le recours au compostage est plus avantageux financièrement que le recours aux intrants chimiques
- avantages **sociaux** enfin, puisque grâce au compostage et au développement de l'économie circulaire, les pouvoirs locaux font émerger des synergies entre monde rural et monde urbain, créant ou renforçant par là même les liens entre villes et campagnes.

La Région dispose de deux leviers principaux pour accélérer la montée en puissance du compostage et ainsi accompagner le développement d'une économie circulaire sur son territoire. D'une part, par le biais des **lycées** et en particulier par la restauration scolaire, la Région peut soutenir la mise en place de **plateformes de compostage** des déchets organiques grâce à plusieurs outils : collecte séparée des déchets organiques dans les cantines, sensibilisation du public scolaire au tri, modification de la structure de transformation des déchets là où c'est nécessaire, etc.

D'autre part, la Région peut agir en amont en **aidant les collectivités locales** à améliorer leur politique de gestion des déchets en ce qui concerne le compostage, afin de gagner en efficacité dans la mise en place de la collecte. Pour ce faire, la région peut financer des études de faisabilité, organiser des formations pour les collectivités, ou encore optimiser l'offre du matériel nécessaire à la collecte et sensibiliser les citoyens.

Engagement des candidat·e·s

	Favorable	Défavorable	Abstention
1 Structurer les filières agricoles végétales par le soutien à la diversification des cultures et notamment aux légumineuses.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Favoriser l'augmentation de la population agricole par une aide à l'installation dans les filières végétales des jeunes agriculteurs et agricultrices.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Lutter contre l'artificialisation des sols au profit des pratiques agroécologiques et végétales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Soutenir l'agriculture végétale et la transition alimentaire par la commande publique, via la restauration collective.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Abandonner tout soutien à l'élevage industriel et encourager la diversification ou la reconversion des éleveurs vers les filières végétales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Développer une offre de formation professionnelle valorisant l'agriculture végétale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Soutenir la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) grâce à des aides privilégiées et conditionnées à des critères environnementaux et sociaux incluant la végétalisation du secteur agricole.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Accompagner un développement ambitieux des plateformes de compostage ainsi que des filières de vente de compost pour les terres agricoles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Engagement des candidat·e·s

Nom, prénom :

Liste représentée :

Nom de la région :

Date :

Signature :

Merci de retourner cette charte renseignée :

par email :

sarah.champagne@vegetarisme.fr

ou

par courrier à l'attention de :

Sarah Champagne,
Association végétarienne de France,
84 Rue d'Hauteville, 75 010 Paris

Références bibliographiques

1 Walker B., Holling C.S., et al. (2004) "Resilience, adaptability and transformability in social-ecological systems", Ecology and Society, 9(2)

2 Ainsi que précisé par l'association Les Greniers d'Abondance dans le guide sur la résilience alimentaire, disponible sur leur site web :

<https://resiliencealimentaire.org/contexte/>

3 incluant le maraîchage, mais aussi la fertilisation végétale à l'aide des légumineuses et des amendements organiques, des couverts végétaux ou des techniques de compostage.

4

https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/2020_INRAE_4P_Les%20legumineuses%20e%20n%20restauration%20collective.pdf

5 [Cancérogénicité de la consommation de viande rouge et de viande transformée](#), Organisation Mondiale de la Santé, Octobre 2015

6 [Scientific Report of the 2015 Dietary Guidelines Advisory Committee](#) , US Department of Agriculture, Février 2015

7 [L'Anses actualise les repères de consommations alimentaires pour la population française](#) , Anses, 23 janvier 2017

8 IACE – Institute for climate economics, 2019, [Politiques alimentaire et climat : une revue de la littérature](#). Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage sont dues notamment à la déforestation, aux émissions de méthane (gaz très polluant) et à la production de nourriture destinée aux animaux.

9 Solagro, 2016. [Scénario Afterres2050](#).

10 WWF, 2012. [L'empreinte eau de la France](#).

11 FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2009. [L'ombre portée de l'élevage. Impacts environnementaux et options pour leur atténuation](#). Steinfeld, Gerber, Wassenaar, Castel, Rosales, de Haan.

12 FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2009. [L'ombre portée de l'élevage. Impacts environnementaux et options pour leur atténuation](#). Steinfeld, Gerber, Wassenaar, Castel, Rosales, de Haan.

13 selon l'enquête du Ministère de l'Agriculture à retrouver dans [cet article du Monde](#).

14 <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-018-5908-5>

15 Aileen Kwa, ' Agriculture in Developing Countries: Which Way Forward?' South Centre, Occasional paper series, paper n° 4, chapter IV, The Social and Ecological Costs of Industrial Agriculture. Juin 2001. Lire aussi [notre résumé](#) des conséquences pour les pays du Sud du niveau de consommation actuel de produits carnés dans les pays du Nord.

16 Voir Vers la Résilience Alimentaire par Les Greniers d'Abondance, 2020 ; "Voie de résilience 1 : augmenter la population agricole", p. 48.

17 Cour des Comptes, Référé "[Les leviers de la politique foncière agricole](#) ", 20 juillet 2020.